

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 08-02 du 17 novembre 2022

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 – RÉSIDENCES IN SITU – SAISON 2022-2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du projet éducatif départemental 2022-2027,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre des résidences In Situ pour la saison 2022 - 2023, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 20 000 euros à l'association « F93 »,
- 20 000 euros à l'association « Changement de décor »,
- 20 000 euros à l'association « Chroma »,
- 20 000 euros à l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers »,
- 20 000 euros à l'association « Les cambrioleurs »,
- 15 000 euros à la Société publique locale « Carreau du temple »,
- 20 000 euros à la société « Quai 36 »,
- 20 000 euros à l'établissement public du palais de la porte Dorée « Musée national de l'histoire de l'immigration – aquarium tropical » ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les partenaires suivants :

- l'association « F93 »,
- l'association « Changement de décor »,



- l'association « Chroma »,
- l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers »,
- la société publique locale « Carreau du temple » ;
- la société « Quai 36 » ;
- l'établissement public du palais de la porte Dorée « Musée national de l'histoire de l'immigration – aquarium tropical » ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec la commune d'Aulnay-sous-Bois et l'association « Les Cambrioleurs » ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.